



SAINTES - GRANDES RIVES - L'AGGLO

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 avril 2026**

Date de convocation : jeudi 23 avril 2026

Délibération n° CC_2026_82
Nomenclature : 7.1.2

Nombre de membres :

En exercice : 70

Présents : 62

Votants : 67

Pouvoirs :

M. Jean-Michel ROUGER à M. Alexandre
GRENOT, M. Laurent AKRICHE à Mme Sabrina
CHABOREL, M. Ludovic LABROUSSE à M.
Ludovic NORIGEON, Mme Lola
MONTEMONT à Mme Marie-Line
CHEMINADE, M. Jean-Luc VARANCEAU à M.
Cédrick MARTIN

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Budget annexe Centre de Santé
Intercommunal - Budget Primitif 2026

Le 29 avril 2026, le Conseil Communautaire de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de l'Agglomération, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, Mme Catherine DEHAS, Mme Marie-Christine GILARDIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, Mme Claudia DAVID, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Déborah LA ROSA, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, Mme Aurore DESCHAMPS, M. Alain MARGAT, Mme Gwendoline GASTIEN, Mme Françoise BARBAUD, M. Mickaël LIGNE, M. Laurent MICHAUD, Mme Marie-France DREY, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Thierry MALLARD, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, Mme Sylvie CHURLAUD, M. Alexandre GRENOT, M. Francis ROTURIER, M. Cédrick MARTIN, M. Jean-Claude MIMOL, M. Pierre TUAL, M. Philippe BARANGER, M. David MUSSEAU, Mme Chantal COUSSOT, Mme Christelle BASSO-FIN, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, M. Thierry BARON, M. Ammar BERDAI, Mme Elisabeth BERNIARD, M. Philippe CALLAUD, M. Dominique CAMBON, Mme Véronique CAMBON, Mme Sabrina CHABOREL, M. Alain CHARTIER, Mme Marie-Line CHEMINADE, Mme Isabelle CLAVEL, Mme Sophie DEBORDE, M. Pierre DIETZ, M. Jean-Bernard FORGIT, Mme Elisabeth GOMBEAU, Mme Lucie HARVOIRE, M. Günter JEDAT, Mme Marion LANGEVIN, M. Jean-Charles LANGLAIS, M. Ludovic NORIGEON, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, M. Guillaume ADNIN, Mme Laëtitia SOULA, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Anthony TERRIERE, M. Michel ROUX, Mme Sylvie MERCIER, M. Thierry CARPENTIER, M. Jacques MELLOUL

Excusés :

M. Gaby TOUZINAUD, M. Victor NGUEWOUA, Mme Véronique TORCHUT

Secrétaire de séance : Mme Catherine DEHAS

RAPPORT

Le rapporteur, Monsieur Philippe CALLAUD, rappelle que le Budget primitif 2026 s'inscrit dans le cadre du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté au Conseil Communautaire du 22 avril dernier, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Budget Annexe Centre de Santé, établi en M57, est proposé au vote par chapitres et par opérations d'investissement avec une présentation fonctionnelle croisée, en

application du Code général des collectivités territoriales, et notamment de ses articles L.2312-3 et R.2312-1.

La date limite de vote des budgets primitifs des collectivités territoriales est fixée au 15 avril (article L.1612-2 du Code général des collectivités territoriales). Toutefois, les années de renouvellement général des conseil municipaux, cette date est reportée au 30 avril.

Le budget comprend l'intégralité des mouvements, c'est-à-dire opérations réelles et les opérations pour ordre.

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1, L.2312-3, L.5211-36, L.1612-2, R.2312-1 R. 2311-1 et R. 5211-14,

Vu les statuts de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo annexés à l'arrêté préfectoral du 17 septembre 2025,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 22 avril 2026 prenant acte du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2025 et de l'organisation d'un débat,

Considérant le rapport de présentation du budget primitif du Budget annexe « Centre de santé Intercommunal » repris ci-dessous,

Considérant que le budget reprend les éléments du débat d'orientations budgétaires du 22 avril 2026.

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Budget Primitif 2025	Budget Primitif 2026
Chapitre 002 - Résultat reporté de fonctionnement	0,00	7 028,95
Chapitre 011 - Charges à caractère général	28 237,00	63 781,00
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	145 000,00	396 290,00
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	6 000,00	6 500,00
Chapitre 66 - Charges financières	31 605,00	0,00
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	3 000,00
DEPENSES FONCTIONNEMENT	210 842,00	476 599,95
DRF	210 842,00	473 599,95
Chapitre 70 - Produits de services, du domaine et ventes diverses	86 640,00	260 000,00
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	24 202,00	141 500,00
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	100 000,00	75 099,95
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	210 842,00	476 599,95
RRF	210 842,00	476 599,95

Le budget du Centre de Santé Intercommunale est essentiellement constitué de charges de personnel qui en représentent près de 85% des dépenses, avec près de 400 000 €.

Ces dépenses seront couvertes en 2026 par :

- Les redevances acquittées par les patients : 260 000 €
- Une subvention de l'ARS (sous conditions qui ne sont pas remplies à ce jour : 2 médecins généralistes, ...) : 65 000 €
- Une subvention de la CPAM (forfait médecin traitant, ...) : 76 500 €
- Une subvention d'équilibre du budget principal de 75 099,95 €.

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

	Budget Primitif 2025	Budget Primitif 2026
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	0,00	6 000,00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	0,00	13 150,00
DEPENSES INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	0,00	19 150,00
Reste à réaliser	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00	19 150,00
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	0,00	16 150,00
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	3 000,00
RECETTES INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	0,00	19 150,00
Reste à réaliser	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00	19 150,00

Une provision pour l'acquisition de matériel médical spécifique a été prévue pour 19 150 €. Ces dépenses seront financées par autofinancement pour 3 000 € le solde devant faire l'objet d'un emprunt d'équilibre.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **d'adopter** le budget primitif 2026 du Budget annexe Centre de Santé Intercommunal, par nature, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre ou « par opération » pour la section d'investissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de cette proposition par :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 10 Abstentions (M. Jérôme GARDELLE, M. Philippe BARANGER, M. Guillaume ADNIN, M. Ludovic NORIGEON en son nom propre et au nom de M. Ludovic LABROUSSE, Mme Sabrina CHABOREL en son nom propre et au nom de M. Laurent AKRICHE, Mme Isabelle CLAVEL, Mme Lucie HARVOIRE, M. Jacques MELLOUL)
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance


 Mme Catherine DEHAS

Pour extrait conforme,

Le Président,


 SAINTES GRANDES RIVES
 12 bd Guillet Maillet
 17100 SAINTES
 L'AGGLO
 Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télécours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.